Nations Unies A/74/195

Assemblée générale

Distr. générale
19 juillet 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 15 de l'ordre du jour provisoire*
Culture de paix

Un monde contre la violence et l'extrémisme violent

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport expose la manière dont le système des Nations Unies appuie l'application intégrale de la résolution 72/241 de l'Assemblée générale, intitulée « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent », et y contribue. En 2018, la création du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme a donné un nouvel élan à l'action menée par l'ensemble du système des Nations Unies. En outre, on trouvera dans le rapport des observations et des recommandations finales sur la manière dont les partenariats entre le système des Nations Unies d'une part et les États Membres, les organisations régionales et d'autres acteurs clefs d'autre part peuvent être encore renforcés pour lutter contre l'extrémisme violent et contribuer à la création de sociétés plus pacifiques, inclusives et tolérantes.

* A/74/150

19-12320 (F) 030919 090919

Merci de recycler

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 72/241 de l'Assemblée générale, intitulée « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent », dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-quatorzième session, de l'application de la résolution et de formuler des recommandations relatives aux moyens par lesquels le système des Nations Unies et le Secrétariat pourraient, dans la limite des ressources disponibles, aider les États Membres qui en feraient la demande à sensibiliser le public aux dangers de l'intolérance et à encourager l'entente et la non-violence.

2. La menace grandissante et insidieuse de l'extrémisme violent est l'un des défis les plus redoutables que doit relever la communauté internationale. Ces derniers mois, d'atroces attaques contre des lieux de culte et d'autres cibles molles ont coûté la vie à de nombreuses victimes innocentes, semé la peur et contribué à accentuer la polarisation et à faire monter l'intolérance dans le monde entier. Dans certains cas, on a observé un effet de contagion entre ces attaques, qui ont par ailleurs donné lieu à des représailles violentes et à de la discrimination, ce qui a fait le jeu des extrémistes violents en servant leur propagande, leurs tactiques et leurs machinations.

3. À l'heure où les tensions entre les nations s'exacerbent et les divisions entre les peuples s'aggravent, on constate également une propagation alarmante des discours de haine contre les communautés raciales, nationales, ethniques et religieuses, les athées et les femmes, ce qui met en péril les droits de la personne et compromet la réalisation de l'objectif commun visant à promouvoir l'avènement de sociétés justes, pacifiques et inclusives. Les semeurs de haine et les extrémistes violents continuent d'utiliser Internet et les médias sociaux pour diffuser leur propagande toxique, fomenter les divisions, inciter à la violence et en faire l'apologie.

4. L'extrémisme violent est un phénomène protéiforme et mouvant qui se manifeste de différentes manières à travers le monde. Il ne peut et ne doit être associé à aucune religion, nationalité ou civilisation ni à aucun groupe ethnique. Il importe donc de lutter contre l'extrémisme violent sous toutes ses formes, y compris la menace croissante que représentent les groupes d'extrême droite et les groupes suprémacistes, si l'on veut enrayer le déferlement alarmant de la violence engendrée par la haine.

5. Rien ne peut justifier l'extrémisme violent, mais, force est de constater qu'il ne naît pas dans n'importe quelles circonstances. La propagande reposant sur des griefs imaginaires ou légitimes et sur la promesse d'une prise de pouvoir et d'un changement radical a plus de chances de séduire lorsque les droits de la personne sont foulés au pied, que la bonne gouvernance et l'état de droit sont bafoués, que les inquiétudes sont laissées sans réponse et qu'aucun espoir n'est permis.

6. C'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef de lutter contre l'extrémisme violent, les discours de haine, la xénophobie et d'autres formes de fanatisme. Les principes et les valeurs consacrés par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de la personne font obligation aux États qui y ont adhéré de prévenir la violence. Les États Membres doivent veiller à ce que toutes les mesures prises pour lutter contre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, ainsi que contre l'incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence, soient conformes aux obligations que leur impose le droit international, notamment le droit international des droits de l'homme.

7. Le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) offre un cadre complet de lutte contre les causes de l'extrémisme violent dans le contexte de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. On y insiste sur l'importance

d'associer pleinement les femmes, les jeunes et les communautés locales aux efforts faits et de leur donner les moyens d'agir pour renforcer leur résilience face à l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Dans ses résolutions 70/291 et 72/284 sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, l'Assemblée générale a recommandé que les États Membres envisagent d'appliquer les recommandations du Plan d'action qui les concernent, en fonction de leur situation nationale.

II. Application de la résolution 72/241 par le système des Nations Unies

8. Grâce à la réforme du dispositif des Nations Unies pour la lutte antiterroriste entreprise par le Secrétaire général, le système des Nations Unies a pu bénéficier d'un cadre institutionnel plus simple et mieux coordonné pour appliquer la résolution 72/241, l'objectif étant de prévenir et de combattre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

9. Conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale et dans le cadre des efforts faits pour promouvoir et faciliter l'application globale et équilibrée de la Stratégie par les États Membres, le Bureau de lutte contre le terrorisme oriente et coordonne les activités stratégiques pour faire en sorte que la priorité voulue soit accordée à la lutte contre l'extrémisme violent. Le lancement en décembre 2018 du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme a représenté un grand pas en avant dans le renforcement de l'action collective du système, dans le respect des mandats existants. À ce jour, 36 entités ainsi que l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Organisation mondiale des douanes sont membres du Pacte.

10. Dans le cadre du nouveau Pacte mondial, le Secrétaire général préside un groupe d'action de haut niveau chargé de diriger l'application par le système des Nations Unies du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent d'une manière intégrée et concertée en tirant parti des compétences et des atouts respectifs de toutes les entités concernées. Le Bureau de lutte contre le terrorisme fait office de secrétariat du groupe d'action de haut niveau et préside un groupe de travail du Pacte mondial sur la prévention et à la répression de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, dont la vice-présidence est assurée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit de l'un des huit groupes de travail revitalisés et rationalisés créés dans le cadre du comité de coordination présidé par le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte antiterroriste pour superviser la mise en œuvre du Pacte mondial, sur la base des priorités thématiques des États Membres et conformément aux quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

11. Grâce à des projets communs de renforcement des capacités, à la mobilisation conjointe de ressources et à une meilleure mise en commun de l'information, les entités du Pacte mondial ont pu tirer parti de leurs avantages comparatifs et mieux aider les États Membres, l'idée étant d'obtenir des résultats concrets en matière de prévention et de répression de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

A. Vue d'ensemble des projets et initiatives des Nations Unies en matière de lutte contre l'extrémisme violent

12. Dans ses résolutions 70/291 et 72/284, l'Assemblée générale a engagé les entités des Nations Unies à mettre en œuvre les recommandations du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent qui les concernaient, notamment en prêtant une assistance technique aux États Membres qui en faisaient la demande. Le principe suivi est celui de l'appropriation nationale : il incombe au premier chef aux États Membres de lutter contre l'extrémisme violent et de piloter l'action tandis que le système des Nations Unies se borne à fournir un appui.

13. Toute l'assistance apportée par les entités des Nations Unies aux États Membres pour lutter contre l'extrémisme violent est fondée sur le respect fondamental des droits de la personne et de l'état de droit et doit être conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Le système des Nations Unies est déterminé à intégrer la dimension de genre dans son action et à veiller à ce que toutes ses activités tiennent compte des questions y relatives ainsi que des droits fondamentaux des femmes, de leurs besoins, de leur capacité d'action et du rôle moteur qu'elles peuvent jouer. Le Secrétaire général a également demandé aux organismes des Nations Unies de mobiliser en priorité les jeunes et d'en faire des partenaires de l'action de prévention et de répression de l'extrémisme violent, ce qui contribuera à la réalisation de l'ambitieuse Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse.

14. Dans le cadre du Pacte mondial, le Bureau de lutte contre le terrorisme a répertorié 410 projets que le système des Nations Unies a menés à bien ou est en train d'exécuter aux niveaux mondial, régional et national afin d'aider les États Membres à prévenir et combattre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Ces projets couvrent les sept domaines prioritaires du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent : 64 projets visent à favoriser le dialogue et la prévention des conflits ; 94 sont axés sur le renforcement de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme et de l'état de droit ; 55 ont trait à la participation des populations locales ; 60 sont axés sur l'autonomisation des jeunes ; 32 visent à promouvoir l'égalité des genres et à donner aux femmes les moyens d'agir ; 87 visent à améliorer l'éducation, à renforcer les compétences et à faciliter l'accès à l'emploi ; 42 portent sur la communication stratégique, Internet et les médias sociaux. En termes de portée géographique, on dénombre 104 projets mondiaux, 133 projets régionaux et 173 projets nationaux. Enfin, 167 projets spécifiques sont axés sur l'Afrique, 73 sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, 102 sur l'Asie, 16 sur l'Europe et 13 sur les Amériques.

15. Dans sa résolution 72/241, l'Assemblée générale a souligné les domaines thématiques sur lesquels doit porter l'action de la communauté internationale, qui sont examinés dans les sections C à J ci-dessous, dont beaucoup sont également repris dans les sept domaines prioritaires du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent.

B. Stratégie et Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine

16. En complément du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, le Secrétaire général a lancé, le 18 juin 2019, la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, à l'issue de consultations interinstitutions menées par son Conseiller spécial pour la prévention du génocide. Y figurent des mesures concrètes pour renforcer l'action menée par le système des

Nations Unies afin d'aider les États Membres à s'attaquer aux causes profondes des discours de haine et aux facteurs les favorisant, conformément à la vision de prévention du Secrétaire général, et à intervenir efficacement en vue de lutter contre les effets dévastateurs de ces discours sur le tissu social, en collaboration avec la société civile, le secteur privé et d'autres partenaires. La Stratégie et le Plan d'action sont conformes aux normes du droit international des droits de l'homme, notamment le droit à la liberté d'opinion et d'expression. Ils s'appuient sur des initiatives existantes, notamment celles liées au Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence (A/HRC/22/17/Add.4, appendice). De fait, la lutte contre les discours de haine relève de la responsabilité de toutes et tous et la collaboration et la coopération offriront de plus grandes chances de succès. Afin de donner suite à la Stratégie et au Plan d'action, l'ONU organisera prochainement une conférence ministérielle sur le rôle de l'éducation dans la lutte contre les discours de haine et le renforcement de la résilience.

C. Stratégies pour remédier aux causes de l'extrémisme violent

17. Dans ses résolutions 70/291 et 72/284, l'Assemblée générale a invité les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales à envisager d'élaborer des plans d'action nationaux et régionaux pour la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément à leurs priorités. Les entités des Nations Unies ont redoublé d'efforts pour fournir un appui à cet égard lorsque la demande leur en était faite. En 2018, le Bureau de lutte contre le terrorisme a publié un guide de référence sur l'élaboration de plan d'action nationaux et régionaux pour la prévention de l'extrémisme violent, dans lequel il présentait, à cette fin, les principes directeurs et les principales procédures découlant des bonnes pratiques. Le Bureau a également lancé un programme mondial, dans le cadre d'un partenariat stratégique avec le PNUD, pour faciliter la fourniture d'une assistance technique lorsque la demande en était faite en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces plans.

18. Le système des Nations Unies a ainsi aidé la Ligue des États arabes, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Communauté des Caraïbes, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, les États d'Afrique australe et les États d'Asie centrale à élaborer leurs plans et stratégies régionaux pour lutter contre le terrorisme ou pour prévenir et combattre l'extrémisme violent. Il a également appuyé un nombre croissant d'États Membres qui ont fait appel à lui pour élaborer et mettre en œuvre leur plan d'action national, notamment l'Indonésie, la Jordanie, le Kenya, le Kirghizistan, les Maldives, le Mali, la Mauritanie, le Nigéria, l'Ouganda, les Philippines, la République centrafricaine, la Somalie, le Soudan, le Tchad, la Trinité-et-Tobago, la Tunisie, et la République-Unie de Tanzanie.

19. Comme indiqué dans son cadre stratégique (Preventing violent extremism through inclusive development and the promotion of tolerance and respect for diversity) consacré à la prévention de l'extrémisme violent par le développement inclusif et la promotion de la tolérance et du respect de la diversité, le PNUD appuie les efforts de développement qui permettent de s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs structurels de l'extrémisme violent. Son approche préventive, telle qu'elle est exposée dans son programme mondial sur les solutions de développement visant à prévenir l'extrémisme violent (2017-2020), est axée sur les liens qui existent entre les sociétés pacifiques et le développement inclusif, l'état de droit et les droits de l'homme, les efforts de lutte contre la corruption, la bonne gouvernance, la participation citoyenne et l'engagement politique, ainsi que sur les inégalités horizontales qui exacerbent la radicalisation pouvant conduire à l'extrémisme violent.

Par exemple, le Centre de services régional du PNUD pour l'Afrique a mis au point un projet régional de six ans intitulé « Prévenir et lutter contre l'extrémisme violent en Afrique : une approche axée sur développement », qui vise à s'attaquer aux causes immédiates, structurelles et sous-jacentes de la montée de l'extrémisme violent.

20. Les principaux domaines d'activité du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, à savoir la prévention et le règlement des conflits et la pérennisation de la paix, visent à prévenir l'apparition de conditions propices à la propagation de l'extrémisme violent et à soutenir des sociétés résilientes et des gouvernements réactifs. Le Département suit une démarche globale pour aider les États Membres dans leurs efforts de prévention de l'extrémisme violent, puisqu'il ne s'intéresse pas aux seules questions traditionnelles de la paix et de la sécurité mais cherche à analyser les facteurs sous-jacents de l'extrémisme violent, tels que la marginalisation, l'exclusion et l'inégalité, et à y remédier. Une grande partie de son action sur le terrain liée à la paix et à la sécurité se fait par l'intermédiaire des missions politiques spéciales, dont certaines, aux côtés des opérations de paix dirigées par le Département des opérations de paix, sont déployées dans des milieux caractérisés par la présence d'éléments extrémistes violents.

21. Les missions politiques spéciales et les opérations de paix jouent un rôle important dans la lutte contre les facteurs de l'extrémisme violent en appuyant des processus politiques inclusifs qui contribuent à répondre aux revendications, facilitent la réconciliation à l'échelle locale et aident les autorités nationales à créer des institutions comptables et efficaces en charge de l'état de droit et de la sécurité et à les doter des moyens nécessaires. Par exemple, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali contribue à renforcer la sécurité des prisonniers à haut risque et à veiller à ce qu'ils soient détenus dans des conditions humaines et à l'abri du danger, ce qui minimise les risques de radicalisation et d'extrémisme violent dans les prisons. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a appuyé l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de la Somalie pour prévenir et combattre l'extrémisme violent. Elle a également fourni des conseils stratégiques en vue du désengagement, de la réadaptation et de la réintégration des ex-combattants des Chabab. Afin d'appuyer le développement des capacités techniques régionales, l'Union africaine a élaboré, en collaboration avec le Département des opérations de paix, la Banque mondiale et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, des directives opérationnelles spécifiques sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et leurs liens avec la lutte contre l'extrémisme violent. Dans le cadre de la troisième phase du projet intitulé « Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale », le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, organe du Bureau de lutte contre le terrorisme chargé du renforcement des capacités, ont organisé à Nour-Soultan en mai 2018 un atelier régional sur la recherche de solutions aux conditions qui font le lit de l'extrémisme violent et du terrorisme.

22. Dans le cadre de l'action de prévention, il est primordial de comprendre les relations complexes qui existent entre les femmes, les questions de genre et l'extrémisme violent. Les femmes ne sont pas seulement des victimes ; elles jouent des rôles divers et certaines apportent un soutien actif aux groupes extrémistes violents en formant et en recrutant d'autres femmes, en levant des fonds et en prenant part à la violence. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a mené, en collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, des études tenant compte des questions de genre sur les facteurs de radicalisation des femmes qui les conduisent au terrorisme et sur l'incidence des stratégies de lutte contre le terrorisme sur les droits

fondamentaux des femmes et sur les organisations féminines. En février 2019, la Direction exécutive a publié un rapport intitulé « Gender dimensions of the response to returning foreign terrorist fighters : research perspectives » consacré à la dimension de genre dans les mesures prises face au retour des combattants terroristes étrangers. En outre, ONU-Femmes favorise l'avènement de sociétés résilientes aux conflits et tolérantes, capables de s'attaquer aux facteurs de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme au moyen d'une action de prévention axée sur la participation des femmes et leur capacité de mobilisation ainsi que sur la protection de leurs droits.

D. Respecter et protéger les droits de l'homme et de l'état de droit

23. L'ONU a toujours été très claire : les lois, politiques, stratégies et pratiques mises en place pour prévenir et combattre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme doivent respecter et protéger les droits de l'homme universels et l'état de droit. Il s'agit notamment de respecter la liberté de croyance, la liberté d'expression, en particulier dans les médias et sur Internet, et la liberté de ne faire l'objet d'aucune forme de discrimination. L'ONU continue d'encourager ses États Membres à axer la lutte contre l'extrémisme violent sur le comportement réel des individus et des groupes concernés plutôt que sur leurs croyances ou leurs opinions. Lorsqu'un État Membre agit sans respecter l'état de droit et viole le droit international, il va à l'encontre des valeurs qu'il cherche à défendre et risque en outre d'attiser un extrémisme violent qui pourrait conduire au terrorisme. Au contraire, lorsqu'un État Membre adopte les normes et règles internationales relatives aux droits de l'homme, encourage une bonne gouvernance, défend l'état de droit et élimine la corruption, il contribue à renforcer la cohésion sociale, à promouvoir la tolérance et à réduire l'attrait de l'extrémisme violent.

24. Les entités des Nations Unies ont fourni une assistance technique aux États Membres pour veiller à ce que les mesures qu'ils prennent pour prévenir et combattre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme respectent et protègent pleinement les droits de l'homme et l'état de droit. Par exemple, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a collaboré avec le Conseil d'assistance judiciaire du Nigéria pour dispenser une formation aux avocats de la défense afin que les individus suspectés d'appartenir à Boko Haram dans le pays soient traduits en justice avec les garanties d'une procédure régulière. L'ONUDC renforce également la capacité de l'unité judiciaire antiterroriste et des chambres spécialisées dans la lutte contre le terrorisme du Niger à enquêter effectivement sur les affaires de terrorisme et à en poursuivre et juger les auteurs tout en respectant les droits de l'homme.

25. En juin 2018, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a lancé son guide pour des interventions respectueuses des droits de l'homme face à la menace des combattants terroristes étrangers, intitulé « Guidance to States on Human Rights-Compliant Responses to the Threat Posed by Foreign Fighters » et élaboré dans le cadre du Pacte mondial. Il y donne des conseils concrets aux États Membres pour les aider à appliquer les résolutions 2178 (2014) et 2396 (2017) du Conseil de sécurité. Un des chapitres du guide est consacré à la prévention et à la répression de l'extrémisme violent et de l'incitation au terrorisme et l'on y trouve des conseils sur les droits de l'homme.

26. La Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste a continué de recueillir, de solliciter, de recevoir et d'échanger des renseignements sur les violations présumées des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste. Dans son dernier rapport au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/40/52), elle a souligné que des mesures de sécurité destinées à prévenir et combattre l'extrémisme violent

étaient parfois utilisées contre des activités légitimes protégées par le droit international, en particulier celles menées par la société civile et les défenseurs et défenseuses des droits de l'homme.

27. En juillet 2018, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a mis en place le Programme complet de soutien aux victimes du terrorisme pour manifester sa solidarité à l'égard des victimes, mieux promouvoir leurs droits et en appuyer l'exercice, mieux faire connaître leurs besoins et mieux faire entendre leur voix, le but étant de renforcer la résilience et la prévention. Il a également publié le Manuel de bonnes pratiques destinées à soutenir les associations de victimes en Afrique et au Moyen-Orient pour améliorer la connaissance et la compréhension des moyens permettant d'aider les victimes de sorte à prévenir l'extrémisme violent. Un manuel du même type sera aussi élaboré pour l'Asie.

E. Prévenir la violence à l'égard des femmes

28. Les femmes de tous âges sont également la cible délibérée d'actes extrémistes violents. La violence à l'égard des femmes et des filles est devenue une tactique courante pour les groupes extrémistes violents qui cherchent à générer des revenus, à semer la terreur, à opprimer et à dominer des communautés entières, notamment en recourant à la violence sexuelle, à l'esclavage sexuel et aux mariages forcés et en empêchant l'accès à l'éducation. Dans de nombreux cas, des femmes ont été dû rejoindre des groupes extrémistes violents et commis des actes violents sous la contrainte ou la persuasion. D'autres le font par conviction.

29. L'ONU est déterminée à prévenir toute forme de violence à l'égard des femmes et à promouvoir leurs droits, leur participation, leur accès à des postes à responsabilité et leur autonomisation dans les politiques, stratégies et programmes de prévention et de répression de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Il s'agit notamment d'appuyer les organisations de la société civile dirigées par des femmes qui luttent activement contre l'extrémisme violent en renforçant la cohésion sociale, la tolérance et la résilience de la population et en jouant un rôle moteur dans la déradicalisation et la réintégration des anciens extrémistes violents. L'un des huit groupes de travail du Pacte mondial met l'accent sur l'adoption d'une démarche tenant compte des questions de genre en matière de prévention et de répression du terrorisme, sous la présidence d'ONU-Femmes.

30. ONU-Femmes a insisté sur le rôle important joué par les femmes dans la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et la lutte contre ce phénomène, sur le fait que les groupes terroristes prennent pour cible leurs droits de la personne et sur les effets des mesures prises en faveur des droits des femmes et des organisations de femmes. L'Entité a également lancé des projets de recherche pour étudier différents aspects du rôle que jouent les femmes dans la prévention de l'extrémisme violent ainsi que les conséquences de l'extrémisme violent en Afrique de l'Est, au Sahel, en Asie centrale, dans les Balkans et en Asie du Sud et du Sud-Est. Elle aide les organisations de la société civile dirigées par des femmes à renforcer la confiance entre les acteurs et les mécanismes du secteur de la sécurité et leurs interactions. En collaboration avec le HCDH, elle a élaboré une note d'orientation sur la prise en compte, dans les programmes, des questions d'égalité femmes-hommes afin de prévenir l'extrémisme violent.

31. En janvier 2019, en partenariat avec le International Civil Society Action Network, le PNUD a publié une étude mondiale intitulée « Invisible Women: Gendered Dimensions of Return, Reintegration and Rehabilitation » (Femmes invisibles : les dimensions genrées du retour, de la réintégration et de la réadaptation), pour informer les nouvelles activités de programmation liées aux aspects de la lutte

contre l'extrémisme violent en rapport avec les questions de genre, ainsi que pour répondre au besoin pressant de disposer d'informations concrètes sur le rôle des femmes et le travail des organisations dirigées par des femmes dans les processus de réintégration et de réadaptation. Les auteurs de cette étude considèrent que les expériences des femmes et des organisations dirigées par des femmes sont porteuses de leçons essentielles pour concevoir et de mettre en place des mesures efficaces contre l'extrémisme violent.

32. L'ONUDC s'efforce d'assurer la prise en compte des questions de genre, d'éliminer la discrimination et de promouvoir le respect des droits de la personne des femmes dans toutes les enquêtes, poursuites et jugements concernant des affaires de terrorisme. Il s'agit notamment de veiller à ce que les groupes terroristes coupables d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre aient à en répondre et de veiller à ce qu'une aide soit apportée aux victimes. En mai 2019, l'ONUDC a publié le guide intitulé « Handbook on gender dimensions of criminal justice responses to terrorism » (Manuel sur la prise en compte des questions de genre dans les mesures de justice pénale visant à lutter contre le terrorisme), qui traite des différents cadres juridiques et directifs et des bonnes pratiques pour enquêter plus efficacement sur les infractions liées au terrorisme et en poursuivre les auteurs en intégrant les questions de genre.

33. L'UNESCO a aidé des États Membres à adopter, à réviser et à renforcer les cadres juridiques régissant les médias sous l'angle des questions de genre afin de prévenir l'incitation à la haine et toute forme de stéréotypes et de violences de genre dans les médias, en veillant particulièrement à ce qu'ils ne favorisent pas d'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

F. Promouvoir le développement durable

34. L'interdépendance entre la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et la promotion du développement durable est de plus en plus reconnue. Le développement durable ne peut pas s'enraciner dans des pays où la violence ou les conflits sont endémiques. L'extrémisme violent, les discours haineux et les autres formes de sectarisme aggravent le sentiment d'insécurité et peuvent conduire à des flambées de violence répétées qui entravent une croissance économique inclusive. En exploitant les problèmes liés au développement, tels que les inégalités, la pauvreté et la mauvaise gouvernance, les groupes extrémistes violents exacerbent ces griefs et créent un cercle vicieux de déclin, qui touche particulièrement les groupes marginalisés.

35. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est l'un des cadres les plus efficaces et porteurs qui soient pour permettre aux États Membres de prévenir les conflits et la violence sous toutes ses formes, en particulier son objectif de développement durable n° 16 relatif à l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives. L'amélioration de l'inclusion et de la tolérance au niveau local peut déboucher sur une meilleure gouvernance et renforcer la capacité des sociétés à résister aux idéologies extrémistes violentes et à lutter contre toutes les personnes qui les défendent.

36. L'ONU aide les États Membres à organiser l'action menées en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et de l'analphabétisme, la lutte contre les changements climatiques et la réduction des inégalités, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux, pour ne laisser personne de côté, et ainsi contribué à prévenir l'extrémisme violent. Le PNUD contribue à veiller à ce que les plans d'action nationaux et régionaux pour la prévention de l'extrémisme violent intègrent pleinement la question du développement durable. Il a aidé l'Union africaine et la Commission du bassin du lac Tchad à élaborer la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement

et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, qui a été adoptée en août 2018. La Stratégie comprend un pilier relatif à la prévention de l'extrémisme violent qui met l'accent sur le désarmement, la démobilisation, la réadaptation, la réinsertion et la réintégration des personnes associées à Boko Haram.

G. Contribuer à l'éducation et à la formation professionnelle

37. Le Secrétaire général est fermement convaincu que miser sur l'offre d'une éducation de qualité et de possibilités de formation professionnelle est l'un des moyens les plus efficaces de prévenir et de combattre l'extrémisme violent et d'autonomiser les jeunes. L'ONU aide les États Membres à exécuter des programmes et des politiques qui favorisent l'éducation à la citoyenneté mondiale, la tolérance et le respect de la diversité et des droits de la personne. Par exemple, l'UNESCO mène dans le monde plus de 150 activités de prévention de l'extrémisme violent, par l'éducation, l'autonomisation des jeunes, la communication et l'information et la défense du patrimoine culturel.

38. En Iraq, l'UNESCO a lancé la première phase de son initiative intitulée « Faire revivre l'esprit de Mossoul », destinée à former plus de 500 enseignantes et enseignants, le but étant de contribuer à prévenir l'extrémisme violent en diffusant une vision inclusive et intégrée du relèvement et de la reconstruction fondée sur la culture et l'éducation. En juin 2018, elle a collaboré avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à l'établissement de la publication intitulée « Prévenir l'antisémitisme par l'éducation : lignes directrices à l'intention des décideurs politiques », dans laquelle figurent des suggestions pour renforcer la résilience des jeunes face aux idées antisémites et à toute forme d'intolérance et de discrimination. En collaboration avec le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, elle a également lancé un projet conjoint sur la prévention de l'extrémisme violent par l'autonomisation des jeunes en Jordanie, en Libye, au Maroc et en Tunisie. Dans le cadre de ce projet sont appuyées des initiatives locales menées par des jeunes dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et des médias pour doter les jeunes de connaissances, d'outils et de compétences dont ils ont besoin pour combattre la radicalisation et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

39. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a redoublé d'efforts pour tirer parti de la formation professionnelle et ainsi transmettre des compétences qui renforcent la résilience face à l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et améliorent les perspectives d'emploi des jeunes. Il s'est associé à l'Organisation internationale du Travail et à des organismes nationaux pour offrir à plus de 370 instituts de formation technique et professionnelle au Bangladesh et au Pakistan une formation en matière de perfectionnement, de placement, d'engagement civique, de tolérance et d'inclusion, afin qu'ils puissent aider les jeunes adultes à trouver un emploi décent pour subvenir aux besoins de leur famille. Au Pakistan, il a également dispensé à des personnes mineures placées en détention une formation directe à des métiers qui leur permettront de gagner leur vie, tels que l'entretien électrique, la couture et la mécanique des motos. Il prévoit d'étendre cette initiative à d'autres pays intéressés en Asie du Sud et du Sud-Est, ainsi qu'au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et dans la Corne de l'Afrique.

40. Depuis 2016, le programme Young Peacebuilders de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies forme des jeunes femmes et des jeunes hommes d'Afrique de l'Ouest, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord au dialogue interculturel et à la consolidation de la paix. Il vise à appuyer le développement de réseaux de jeunes artisans de la paix dotés des outils nécessaires pour lutter contre les stéréotypes

négatifs, les préjugés et la polarisation afin d'édifier des sociétés plus inclusives et pacifiques et de s'attaquer aux facteurs de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

41. Adoptée au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, l'Initiative de l'ONUDC sur l'éducation pour la justice vise à prévenir la criminalité et à promouvoir une culture de la légalité au moyen d'activités conçues spécialement pour l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Dans le cadre de cette initiative ont été élaborés 14 modules universitaires sur la lutte contre le terrorisme, notamment sur la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, ainsi qu'un guide pour les cours dispensés sur les questions de lutte contre le terrorisme aux étudiants des premier et troisième cycles.

42. En 2018, le PNUD a collaboré avec des organismes nationaux et locaux au Nigéria pour identifier 100 jeunes vulnérables qui ont pris part à un programme de deux semaines couvrant des questions telles que l'encadrement, la responsabilité civique, la prévention des conflits, les droits de la personne et la violence sexuelle et fondée sur le genre. Au Kosovo, les conseils centraux et locaux de la jeunesse se sont associés au PNUD et aux Volontaires des Nations Unies pour mener un projet en faveur de l'emploi des jeunes dans cinq municipalités. Ils considèrent que leur travail dépend directement de l'action plus large menée pour lutter contre les facteurs locaux de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

43. En collaboration avec l'UNESCO et la Ligue des États arabes, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme met en œuvre un projet visant à promouvoir le dialogue, la tolérance et l'ouverture par l'intermédiaire des médias en diffusant des contre-discours en réponse à la propagande associée au terrorisme dans la région arabe. Ce projet mettra à profit le rôle des médias pour créer un climat propice au renforcement du dialogue, au respect et à la compréhension mutuelle en encourageant l'initiation de 240 jeunes aux médias et à l'information, en permettant la mise au point de campagnes de sensibilisation et en améliorant les normes déontologiques, les connaissances et la prise de conscience de 260 professionnels des médias.

44. L'éducation dans le domaine des droits de l'homme est essentielle à la prévention à long terme des violations des droits de la personne et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. En septembre 2018, le Conseil des droits de l'homme a chargé le HCDH d'élaborer un plan d'action pour la quatrième phase (2020-2024) du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, qui est consacrée aux jeunes. En consultation avec toutes les parties prenantes concernées, notamment les réseaux et les organisations de jeunes, le HCDH œuvre actuellement à l'élaboration de ce plan d'action, qui fournira des orientations pour la conception de stratégies et de programmes nationaux efficaces en matière d'éducation des jeunes aux droits de l'homme.

H. Encourager les populations à participer à la lutte contre l'extrémisme violent, y compris en renforçant les relations entre les communautés et en insistant sur leurs liens et leurs intérêts communs

45. Il est important de mobiliser la population contre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et contre d'autres formes d'intolérance, de discrimination et de violence. C'est aussi un moyen de renforcer la confiance au niveau local, de ménager des espaces de dialogue interculturel et interconfessionnel et de recenser les sujets de mécontentement à un stade précoce. L'ONU est consciente que la violence

et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ne pourront être combattus que grâce à l'adoption d'une stratégie globale et inclusive faisant intervenir toutes les composantes de la société. Les chefs religieux et les organisations d'inspiration religieuse, la société civile, les femmes, les jeunes, les médias et le secteur privé ont tous un rôle important à jouer dans la promotion de la tolérance et du respect de la diversité culturelle et religieuse et dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures visant à combattre la propagande toxique et les discours de haine des extrémistes violents.

46. Dans les régions touchées par l'extrémisme violent et où des opérations de maintien de la paix sont implantées, les composantes Affaires civiles collaborent avec la population locale pour prévenir et atténuer les conflits communautaires et promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation grâce à un large éventail d'activités, telles que des forums pour le dialogue et la réconciliation, les initiatives de renforcement de la confiance entre communautés et l'organisation d'activités sportives et sociales. En outre, elles s'emploient à améliorer la communication entre la population, les autorités locales et les forces de sécurité en appuyant la mise en place de mécanismes d'alerte rapide de proximité pour éviter que les tensions ne dégénèrent en violence. La mise en œuvre de stratégies novatrices, telles que des projets de lutte contre la violence de proximité, favorise la cohésion sociale et les possibilités économiques, lesquelles permettent de prévenir le recrutement par les groupes armés de jeunes à risque.

47. En partenariat avec le Groupe BMW, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies a mis en place le Prix de l'innovation interculturelle, qui vise à identifier des initiatives locales au caractère pionnier destinées à atténuer les tensions et les conflits identitaires dans le monde et à leur fournir un appui financier et en nature. Ces projets favorisent le dialogue et la compréhension interculturels, apportant ainsi des contributions vitales à la prospérité et à la paix. Le Fonds de solidarité pour la jeunesse de l'Alliance a fourni les financements de départ de plusieurs initiatives dirigées par des jeunes pour tisser des relations constructives à long terme entre des personnes d'origines culturelles et religieuses diverses, le but étant de promouvoir des sociétés plus pacifiques. L'Alliance offre aux organisations de jeunes sélectionnées dans le cadre du Fonds de solidarité pour la jeunesse une formation approfondie, une assistance technique et des possibilités de réseautage pour appuyer l'exécution des projets financés.

48. Le PNUD soutient les femmes, les jeunes, les chefs religieux et leurs organisations en tant que fers de lance de la prévention de l'extrémisme violent, et s'efforce de faire en sorte qu'ils puissent participer activement au renforcement de la cohésion sociale au niveau local. Au Soudan, l'initiative « Youth breathing spaces » a été lancée dans le cadre du projet du PNUD intitulé « Partnering Against Violent Extremism » dans le but de promouvoir l'action des jeunes et la cohésion sociale. Elle met l'accent sur la création d'espaces de dialogue locaux, où les jeunes puissent sans risque exprimer leurs pensées, concevoir des activités et encourager leurs pairs et d'autres membres de la communauté à s'investir dans la prévention de l'extrémisme violent. Aux Philippines, le PNUD aide les maires de huit municipalités vulnérables de la province de Lanao del Sur à mettre en place des dispositifs efficaces d'alerte rapide et d'intervention. Les chefs religieux et traditionnels, les services de sécurité et les groupes de citoyens collaborent avec les autorités locales pour analyser les informations issues de leurs communautés et organiser des interventions adéquates.

49. Le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger de l'ONU a continué d'appuyer l'application du Plan d'action à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire à des atrocités criminelles, dans lequel sont énoncées des

recommandations détaillées visant à prévenir et combattre l'incitation à la violence, à renforcer le dialogue et la collaboration et à favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives. En octobre 2018, il a coorganisé une formation sur les moyens de prévenir et d'empêcher les tentatives d'incitation à la commission d'atrocités criminelles à l'intention des journalistes travaillant en République centrafricaine. En mars 2019, il a lancé au Bangladesh la phase de pilotage d'un nouveau programme intitulé « Fostering peaceful and inclusive societies: the role of religious education » (Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives : le rôle de l'éducation religieuse), qui voit l'accent mis sur la manière dont l'éducation religieuse peut contribuer à défendre les notions de pluralisme, de respect de la diversité et de citoyenneté inclusive. Lors de cette réunion, à laquelle ont participé 75 personnes issues de divers établissements d'enseignement laïc et religieux, il a été décidé que le premier conseil interconfessionnel du Bangladesh serait bientôt créé.

50. Le Bureau de lutte contre le terrorisme s'emploie actuellement à élaborer une stratégie de mobilisation impliquant un recours plus systématique à des consultations avec les organisations de la société civile pour faire en sorte que les vues de cette dernière soient pleinement prises en compte dans les politiques et les programmes de l'ONU et ainsi prévenir et combattre le terrorisme et la propagation insidieuse de l'extrémisme violent. Cette stratégie, qui est l'occasion d'étudier les bonnes pratiques suivies par d'autres entités du Pacte mondial, doit aboutir à la formulation de recommandations sur la manière dont le Bureau de lutte contre le terrorisme peut tirer parti des efforts actuellement déployés et les compléter.

I. Diffusion d'informations sur la tolérance et le respect mutuel

51. Face à la propagande oppressante et manipulatrice des groupes extrémistes violents, il est indispensable et urgent de diffuser des informations et de faire passer des messages positifs et convaincants à l'appui d'une culture de paix, de tolérance et de respect mutuel. Pour ce faire, il faut miser sur la puissance d'Internet, des médias sociaux et des nouvelles technologies pour sensibiliser la population, par des méthodes participatives, aux dangers de l'incitation à la haine, au racisme et à la xénophobie, intensifier le dialogue entre les religions, les croyances, les cultures et les peuples et contribuer ainsi à prévenir et combattre l'extrémisme violent.

52. Au moyen de son projet mondial visant à prévenir l'extrémisme violent par la communication stratégique, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme aide les États Membres, les organisations régionales et la société civile à contrer les discours de division et de haine des terroristes et à favoriser à la place la diffusion de messages de résilience et de cohésion. Dans le cadre de ce projet, des formations spécialisées et sur mesure sont dispensées en vue d'améliorer les compétences techniques des bénéficiaires en matière de communication stratégique, par exemple en ce qui concerne la conception d'une campagne d'information, l'analyse des publics et les techniques de suivi et d'évaluation. Ces formations donnent également des clefs pour mieux comprendre comment les groupes extrémistes violents déploient leurs stratégies de communication, afin que les États Membres, les organisations régionales et la société civile puissent mettre en place des ripostes efficaces. En 2018, l'assistance technique fournie au Gouvernement philippin dans le cadre de ce projet lui a permis d'intégrer une stratégie de communication efficace dans son plan d'action national visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent. Des activités ont également été menées au titre du projet en Trinité-et-Tobago pour donner au Gouvernement et aux organisations de la société civile les moyens d'étudier toutes les formes de collaboration possibles dans l'élaboration de campagnes de communication efficaces et de messages stratégiques de cohésion.

53. Afin de sensibiliser la population aux besoins et aux droits des victimes du terrorisme et de permettre à ces puissants messagers de paix et de tolérance de faire entendre leurs voix, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et le Département de la communication globale produisent actuellement une série documentaire sur les personnes ayant survécu à des attaques terroristes qui s'efforcent de surmonter l'expérience tragique qu'ils ont eu subie. Des épisodes ont été consacrés à des personnes rescapées du Mali et de Norvège ; d'autres, qui présenteront des rescapés du Cameroun et du Tchad, sont en cours de réalisation. Sur le Portail de soutien aux victimes du terrorisme de l'Organisation des Nations Unies, les victimes peuvent non seulement trouver des ressources et des informations pratiques mais aussi s'exprimer dans une section multimédia. En novembre 2018, le Secrétaire général a présenté un rapport à l'Assemblée générale sur la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme (A/73/599), célébrée pour la première fois le 21 août 2018, qui détaillait les actions engagées par les Nations Unies pour aider et défendre les victimes du terrorisme.

54. Dans le cadre de la lutte qu'elle mène contre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme est notamment chargée de lutter contre la propagande terroriste, conformément à la résolution 2354 (2017) du Conseil de sécurité, dans laquelle il est reconnu que ces discours sont une arme tactique essentielle pour radicaliser les opinions, recruter des terroristes et les inciter à passer à l'acte. La Direction exécutive recueille des informations sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre la propagande terroriste et les partage avec les États Membres et d'autres partenaires internationaux, notamment lors des réunions annuelles du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste. Dans l'additif aux principes directeurs relatifs aux combattants terroristes étrangers (S/2018/1177, annexe), le Comité a exhorté les États à promouvoir des solutions pacifiques visant à contrer la rhétorique des combattants terroristes étrangers, à s'attaquer aux facteurs sous-jacents et à collaborer avec un large éventail d'acteurs, en s'appuyant notamment sur la participation et le rôle mobilisateur des jeunes et des femmes, des familles, des responsables religieux, culturels, éducatifs et communautaires locaux, d'autres acteurs de la société civile, de victimes du terrorisme, des médias et de sociétés privées. Dans le cadre du Pacte mondial, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive sont en train de rassembler et de mettre à la disposition des États Membres, de la société civile et d'autres parties prenantes concernées un ensemble de bonnes pratiques, de recommandations aux fins d'un suivi et d'une évaluation efficaces, et d'outils, qui leur permettra de lutter contre la propagande terroriste, en ligne et hors ligne.

55. Le Département de la communication globale a continué de sensibiliser l'opinion mondiale et de promouvoir la non-violence, le respect des droits de la personne et la promotion de la tolérance. À l'aide de ses plateformes de médias traditionnels et numériques multilingues et du réseau mondial des centres d'information des Nations Unies, le Département a assuré la promotion de l'action du système des Nations Unies dans les domaines de la prévention de la violence et de l'encouragement au dialogue et à la compréhension entre les civilisations. Ces activités étaient souvent liées à la célébration de journées internationales, comme la Journée internationale de la paix, la Journée internationale de la non-violence, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et la Journée internationale de la tolérance.

56. Lancé en 2009, le festival PLURAL+ est une initiative conjointe de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation internationale pour les migrations qui s'adresse aux jeunes et les invite à soumettre des vidéos originales et créatives sur des thèmes sociaux d'actualité comme les

migrations, la diversité, l'inclusion sociale et la prévention de la xénophobie. Ce festival favorise la distribution mondiale de productions multimédias créées par des jeunes, l'idée étant qu'il est dans le pouvoir des jeunes de faire évoluer la société dans un monde souvent marqué par l'intolérance et les divisions culturelles et religieuses. Par ailleurs, dans le cadre de l'initiative #SpreadNoHate, l'Alliance continue d'inviter les médias du monde entier à examiner les problématiques relatives au discours de haine et à partager leurs retours d'expérience afin de promouvoir un contre-discours dans les médias traditionnels et les nouveaux médias.

57. #ExtremeLives est un partenariat qui associe les compétences du PNUD en matière de développement et la capacité de Facebook à créer des réseaux et à toucher un large public en vue de produire une série de vidéos sur l'extrémisme violent en Asie à partir d'histoires et de points de vue tirés de la vie réelle. Abordant des sujets tels que la radicalisation violente, la réadaptation ou le rôle des groupes de presse et des médias sociaux, et montrant des réfugiés qui fuient la violence et des travailleurs migrants pourchassés par les groupes terroristes, les vidéos produites par #ExtremeLives ont contribué à faire prendre conscience de la dangereuse propagation des idéologies extrémistes violentes en touchant plus de 13 millions de personnes en 2018.

J. Protection des lieux de culte, des sanctuaires et des sites culturels

58. Les attaques effrayantes comme celles qui ont visé récemment des lieux de culte en différents points du globe, faisant des morts parmi des personnes innocentes, ravagent les communautés et exacerbent les tensions religieuses et culturelles. L'ONU reste déterminée à aider les États Membres à protéger leurs lieux de culte, leurs sanctuaires et leurs sites culturels afin qu'ils demeurent des refuges et des lieux de paix. En mars 2019, le Secrétaire général a demandé à son Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations d'élaborer un plan d'action visant à assurer la protection des sites religieux pour tâcher d'empêcher les attentats et de garantir la sécurité des fidèles. L'Alliance collabore actuellement avec toutes les parties concernées pour veiller à ce que le plan d'action tienne compte de leurs vues et de leurs compétences.

59. L'UNESCO s'efforce de promouvoir une culture de la citoyenneté, de l'entente mutuelle et interculturelle et des droits de la personne par la sauvegarde du patrimoine culturel et la promotion de la diversité culturelle. L'Organisation est le fer de lance de l'application de la résolution 2347 (2017) du Conseil de sécurité sur la protection du patrimoine culturel et des sites et objets religieux contre leur destruction et leur pillage par les groupes terroristes pendant les conflits armés. À cet égard, la Directrice générale de l'UNESCO a présenté au Conseil le premier rapport sur l'application de cette résolution en novembre 2017 (S/2017/969), dans lequel figuraient des informations sur les mesures prises par les États Membres pour renforcer leurs mécanismes et former du personnel spécialisé en vue de protéger leur patrimoine culturel, lutter contre le trafic de biens culturels et contrer l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. En outre, l'UNESCO patronne des programmes éducatifs et culturels, tels que le Programme d'éducation des jeunes au patrimoine mondial et la coalition mondiale Unis pour le patrimoine pour que la jeunesse s'investisse dans la protection du patrimoine et la célébration de la diversité culturelle.

III. Observations finales

60. La réforme du dispositif des Nations Unies pour la lutte antiterroriste, notamment la création du Bureau de lutte contre le terrorisme et le lancement du Pacte mondial, a renforcé la capacité du système des Nations Unies d'appliquer la résolution

72/241 de l'Assemblée générale et d'aider les États Membres à combattre et prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Cela ressort clairement du rapport relatif aux solutions concrètes sur les moyens d'évaluer les incidences de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les progrès accomplis par le système des Nations Unies dans sa mise en œuvre (A/73/866) présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 72/284 de l'Assemblée adoptée lors du sixième examen biennal de la Stratégie. Toutefois, en redoublant d'efforts et en collaborant étroitement dans les domaines exposés ci-dessous, l'Organisation des Nations Unies, les États Membres et les autres acteurs clefs pourraient contribuer à sensibiliser davantage la population aux dangers de l'intolérance et de l'extrémisme violent, et favoriser la compréhension et la non-violence.

61. La communauté internationale doit indiscutablement renforcer la coopération multilatérale pour remédier aux problèmes interdépendants de la polarisation de l'opinion, de l'intolérance et de l'extrémisme violent. Le Secrétaire général demeure résolu à faire fond sur l'universalité et le pouvoir fédérateur de l'Organisation des Nations Unies pour dégager un consensus et mettre en œuvre des actions concrètes et collaboratives contre toutes les formes de violence et de haine. L'une des séances thématiques de la première Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres, que le Secrétaire général a organisée à New York en juin 2018, portait sur les moyens de renforcer l'action mondiale visant à prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, notamment en impliquant la jeunesse et en empêchant l'utilisation à des fins malveillantes des nouvelles technologies et d'Internet. Sous la direction du Bureau de lutte contre le terrorisme, l'ONU profite actuellement de cet élan pour nouer des partenariats avec des États Membres en vue d'organiser une série de conférences régionales sur des questions thématiques importantes. Des conférences régionales portant sur l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et la radicalisation terroriste sont organisées durant toute l'année 2019, en Mongolie, au Kenya, en Hongrie et aux Émirats arabes unis. Elles viendront enrichir la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres et le tout premier Congrès mondial des victimes du terrorisme, qui auront lieu en juin 2020. Ces manifestations devraient inspirer une série d'activités liées à la lutte contre le terrorisme qui seront organisées à l'occasion de la Semaine de la lutte contre le terrorisme.

62. Toutes les initiatives visant à promouvoir la tolérance et le respect de la diversité et à empêcher la propagation de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme devraient procéder d'une approche participative, mobilisant toute l'administration et l'ensemble de la société, pour qu'elles puissent susciter l'adhésion de tous les secteurs des pouvoirs publics et pour qu'elles donnent lieu à des stratégies efficaces qui se traduisent par des interventions fructueuses qui touchent les populations les plus marginalisées. Les États Membres auront donc à cœur d'appuyer les actions menées par la société civile pour relever ces défis en instaurant et en maintenant un climat qui leur soit propice, notamment en mettant en place un cadre juridique qui protège et promeuve les droits de l'homme, y compris la liberté d'association, la liberté d'expression et le principe de non-discrimination. L'Organisation des Nations Unies est prête à appuyer ces efforts et elle s'engage à promouvoir la participation des acteurs de la société civile, notamment dans le cadre de sa propre action de prévention et de lutte contre le terrorisme. Il est capital d'appuyer tous les efforts déployés qui permettent de s'attaquer aux causes de l'extrémisme violent, même s'ils ne sont pas toujours définis comme tels, sachant que cette catégorisation risque parfois d'être stigmatisante et contre-productive.

63. Le Secrétaire général a souligné à maintes reprises qu'il convenait de mettre à profit la créativité et l'énergie de la jeunesse pour relever ces défis. Les jeunes

devraient participer pleinement à tous les aspects de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre d'activités en matière de lutte contre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, tant à l'échelle mondiale que régionale, nationale et locale, comme il est énoncé dans la Déclaration des jeunes sur la jeunesse, la paix et la sécurité adoptée à Amman en 2015 et les résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) du Conseil de sécurité. Face à la diffusion d'informations mensongères ou dénuées de fondements dans les médias sociaux et sur Internet, les jeunes ont besoin d'être instruits pour être en mesure de reconnaître et de rejeter la manipulation, la xénophobie et les discours de haine, qui sont autant de combustibles alimentant la radicalisation en ligne menant à la violence.

64. Lorsqu'ils élaborent des stratégies et des programmes de lutte contre l'intolérance, la violence et l'extrémisme violent sous toutes ses formes, les États Membres doivent tenir compte du point de vue et de l'expérience des femmes et consulter davantage les organisations féminines. Outre qu'il faut veiller à ce que toutes les actions prennent en considération les questions de genre et les droits fondamentaux des femmes, il est crucial de financer des interventions spécifiques axées sur les besoins des femmes, en particulier lorsqu'elles sont menées par des organisations féminines. L'ONU reste déterminée à consacrer au moins 15 % de l'ensemble des fonds affectés à la paix et à la sécurité à des initiatives en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et elle appelle les États Membres et les organisations régionales à s'engager à en faire autant.

65. Le Secrétaire général invite les États Membres à encourager et à faciliter les solutions locales, partant de la base, au problème mondial de l'extrémisme violent. Il est clair qu'il n'existe pas de panacée puisque les causes de l'extrémisme violent et les conditions propices au terrorisme ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre ni d'une région à l'autre au sein d'un même pays et qu'elles varient au fil du temps. Les communautés locales et les familles peuvent permettre de mieux comprendre ces causes, la manière dont elles évoluent et interagissent et le meilleur moyen de les traiter. Il faut pour cela mobiliser les groupes touchés, en particulier les femmes et les jeunes, et appuyer, chaque fois que cela est possible, les actions locales afin de combler les interstices entre les initiatives mondiales, les politiques nationales et les réalités locales. La société civile et d'autres acteurs locaux sont les mieux placés et les plus compétents, de par leur expérience, pour concevoir des programmes adaptés et crédibles afin de renforcer la résilience de la population et de détourner les personnes les plus vulnérables de la violence.

66. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont souligné que la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent doivent se faire dans le respect du droit international, notamment le droit international des droits de l'homme. Le Secrétaire général s'inquiète du fait que des définitions trop larges du terrorisme et de l'extrémisme violent aient servi, à maintes reprises, à justifier des poursuites pénales contre des partis politiques d'opposition, des minorités, des organisations de la société civile, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme. Il prie instamment les États Membres de veiller à ce que leurs stratégies et programmes de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent soient fermement ancrés dans l'état de droit et les droits de la personne et contribuent à les renforcer.

67. L'utilisation d'Internet et des médias sociaux par les fauteurs de haine et les groupes extrémistes violents pour manipuler l'opinion et propager leurs discours nauséabonds continue de représenter un défi majeur pour la communauté internationale. Le Secrétaire général se félicite des progrès accomplis par les entreprises technologiques pour éliminer et bloquer les contenus terroristes en ligne, et notamment des décisions prises par le Forum mondial Internet pour la lutte contre le terrorisme et l'initiative « Tech Against Terrorism ». Toutefois, comme les attaques

terroristes perpétrées à Christchurch (Nouvelle-Zélande), en mars 2019, l'ont tragiquement démontré, beaucoup reste à faire pour lutter contre l'usage abusif du cyberespace. Le Secrétaire général presse les États Membres, le secteur mondial de la technologie et d'autres acteurs clefs de renforcer leur coopération pour empêcher la propagation de contenus extrémistes violents en ligne, sans compromettre les droits de l'homme et l'état de droit. À cette fin, il conviendrait de redoubler d'efforts pour comprendre les nuances locales et les discours utilisés en fonction du contexte pour inciter à la haine et à la violence partout dans le monde, et revoir le fonctionnement des algorithmes et des autres processus qui peuvent conduire les internautes vers des contenus extrémistes violents et permettre à ceux-ci de devenir viraux.

68. Le Secrétaire général est décidé à intensifier l'action de l'Organisation des Nations Unies en faveur des droits des victimes et des personnes rescapées du terrorisme, ce qui contribuera aux efforts plus larges qui sont engagés pour renforcer la résilience face à l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Défendre les droits des victimes, faire entendre leurs voix et leur apporter l'aide et la justice dont elles ont besoin peut aussi permettre de contrer les discours clivants et déshumanisants des extrémistes violents. Le Secrétaire général se félicite de la création parmi les États Membres d'un Groupe des Amis des victimes du terrorisme, coprésidé par l'Afghanistan et l'Espagne, ainsi que de la désignation par l'Assemblée générale, dans sa résolution 73/296, du 22 août comme Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou de leurs convictions. Les États Membres devraient profiter du Congrès mondial des victimes du terrorisme, qui se tiendra en juin 2020 à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies, pour examiner les moyens d'apporter un plus large soutien aux victimes du terrorisme, de protéger et de promouvoir leurs droits et de répondre à leurs besoins.

69. Le système des Nations Unies doit veiller à suivre en permanence les nouvelles tendances de l'extrémisme violent et à adapter constamment ses politiques et activités en conséquence afin d'exécuter les mandats pertinents. Il doit notamment étudier les moyens de mieux aider les États Membres à lutter contre les discours de haine et les incitations à la violence propres aux diverses formes que revêt l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Ainsi, dans de nombreux pays, les groupes d'extrême droite et néonazis se servent d'Internet pour mobiliser un soutien transnational, radicaliser des partisans et perpétrer des attentats qui menacent la cohésion et la stabilité sociales. Le Secrétaire général demande instamment aux États Membres et aux autres acteurs clefs de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour partager leurs connaissances et leurs expériences en vue de lutter contre cette menace croissante, notamment ses formes transnationales éventuelles. L'ONU est prête à fournir un appui concret aux États Membres et aux organisations régionales qui en feraient la demande, au moyen d'initiatives en cours ou de nouvelles initiatives, selon leurs besoins, priorités et contextes.

70. Le Secrétaire général est profondément préoccupé par la terrible situation dans laquelle se trouvent des milliers de personnes, notamment des femmes et des enfants, associées à des groupes qualifiés de terroristes par l'ONU. Nombre d'entre elles restent bloquées dans des camps surpeuplés en Iraq et en République arabe syrienne, avec un accès limité à la nourriture, aux soins médicaux, aux garanties d'une procédure régulière et à d'autres droits fondamentaux et services essentiels. Il est essentiel et urgent de s'attaquer à ce problème complexe dans le respect du droit international afin d'empêcher et de contrer une nouvelle propagation de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Le Secrétaire général a donc demandé aux organismes concernés des Nations Unies, sous la direction du Bureau de lutte contre le terrorisme, d'établir un ensemble de grands principes visant à renforcer la cohérence des activités des Nations Unies dans ce domaine, afin que le système des

Nations Unies puisse mieux aider les États Membres. Ces grands principes doivent également faciliter la tâche des États Membres lors de la mise au point et de l'exécution des politiques et des actions dans ce domaine.

71. L'ONU doit disposer de ressources financières et techniques durables et prévisibles pour continuer de fournir un appui efficace en matière de renforcement des capacités ainsi que d'autres types d'assistance, afin de répondre aux besoins croissants des États Membres soucieux de prévenir et de combattre le terrorisme et la propagation sous-jacente de l'extrémisme violent. Au début de 2019, le Bureau de lutte contre le terrorisme a lancé son appel pluriannuel consolidé pour la période 2019 -2020, comprenant 60 projets d'envergure mondiale, régionale ou nationale, émanant de 10 entités du Pacte mondial, dont plus de la moitié ont pour objet de prévenir et de contrer l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Le Secrétaire général invite les États Membres à répondre positivement à l'appel ainsi qu'à soutenir d'autres initiatives pour que l'ONU soit mieux en mesure d'aider les pays et les régions les plus touchés par l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

72. Nous vivons un moment décisif dans le combat contre la haine et l'extrémisme violent. Face à la récente et à l'inquiétante aggravation de la violence, de la xénophobie, du racisme et de l'intolérance constatée partout dans le monde, et notamment à la résurgence de l'antisémitisme, à la montée de la haine antimusulmane, aux attentats contre les chrétiens et à la persécution des minorités ethniques et religieuses, la communauté internationale a le devoir de réagir avec une vigueur redoublée, en unissant ses forces, tout en respectant pleinement les droits de l'homme et l'état de droit. Une réponse multilatérale s'impose plus que jamais, et l'Organisation des Nations Unies continuera de jouer un rôle clef en appuyant les actions engagées aux niveaux mondial, régional, national et local par les États Membres et les organisations régionales pour prévenir la violence et renforcer la résilience face à l'extrémisme violent.